

Les années se suivent...

Si la climatologie nous réserve chaque année son lot de surprises - pas toujours bonnes, mais les agriculteurs y sont habitués -, l'économie et les conditions d'exercice du métier ne s'améliorent pas.

Les fondamentaux économiques de l'année sont difficiles pour la maïsiculture française, qui doit en plus se battre à armes inégales face à ses concurrents, tant les décisions nationales vont à l'encontre de l'acte de production.

Et pourtant, il suffirait de peu pour permettre aux agriculteurs de retrouver plaisir à exercer leur métier au profit de l'économie nationale.

Un peu de bon sens et un soupçon de courage politique, mais peut-être est-ce trop demander en année pré-électorale ?

Le chiffre du mois

1310, c'est le nombre d'exploitations engagées en certification maïs en 2016.

Ce dispositif permet aux exploitations spécialisées maïs (>75 % des terres arables) qui respectent le cahier des charges de remplir les exigences du verdissement.

MARCHÉS

UNE SITUATION DÉGRADÉE

Après le rebond observé au printemps sur les prix mondiaux du maïs, ces derniers se sont fortement repliés depuis la fin du mois de juin pour atteindre leur plus bas niveau depuis l'automne 2014. Cette situation est particulièrement vraie pour le maïs américain, qui bénéficie toujours de conditions climatiques favorables, associées, il faut le rappeler, à une sole en nette hausse.

Vers une production US record

C'est en tout cas le scénario affiché pour l'heure par l'USDA. Motivé par des conditions de cultures favorables, avec 76 % des surfaces jugées dans un état bon à excellent, l'USDA table en effet sur une production de maïs américain record. Dans son dernier rapport, publié le 12 juillet, sa projection s'élève à 369 Mt distançant le précédent record de 2014 (361 Mt). Les conditions climatiques adverses pourtant annoncées depuis plusieurs semaines, se font toujours attendre, éloignant au fil des jours l'hypothèse d'un accident de culture.

Les dernières prévisions météo du NOAA (21/07) pour ce mois d'août aux USA ne sont pas non plus très favorables pour les prix. Elles font état de températures et de précipitations dans la normale sur le Midwest américain, voire de pluies en deçà de la norme pour certains États de la Corn Belt.

C'est donc face à cette situation et ce, malgré la confirmation du fort recul de la production et par conséquent des exportations au Brésil, que les cours à Chicago ont concédé 25 % en moins d'un mois. Le « pic » du 14 juin semble en effet bien loin (4,42 \$/b soit 174 \$/t sur l'échéance septembre 2016 contre 131 \$/t au 21 juillet).

Les craintes que nous exprimions dans l'AGPM info de juin dernier se sont donc bien concrétisées. Les fonds ont nettement liquidé leurs positions acheteuses. Leur comportement restera cependant à suivre dans les prochaines semaines.

Europe : inquiétudes sur les céréales

En Europe, ce sont bien évidemment les échos des premières récoltes de céréales qui attirent l'attention des marchés. Alors que les volumes de production semblent au rendez-vous aux États-Unis, au Canada et sur la Mer Noire (en particulier en Russie), les 1^{ers} résultats sont préoccupants en France, avec de fortes

baisses de rendement constatées sur de nombreuses régions céréalières. Il est bien sûr trop tôt pour dresser un bilan définitif de la récolte, mais d'ores et déjà les impacts seront importants en terme de volumes, voire de qualité.

Au-delà de la pression habituelle des maïs d'importation, à commencer par ceux de l'Ukraine (et de la Russie), les maïs européens risquent donc d'être fortement concurrencés sur le marché intérieur par des blés fourragers, européens ou pays tiers. Les rapports de prix entre céréales seront donc d'autant plus déterminants cette année.

Ce contexte est donc pour l'heure, et sans événement majeur dans les prochaines semaines, peu favorable pour les prix des cultures, qui s'affichent en deçà des coûts de production. Une situation économique qui s'annonce tendue pour les producteurs de maïs, et pour l'ensemble des scopeurs, et qui nécessite la mise en place d'un plan d'urgence, demande portée auprès du Ministre de l'Agriculture par ORAMA lors d'un rendez-vous le 26 juillet dernier.

VERDISSEMENT

1^{ER} BILAN APRÈS UN AN DE MISE EN ŒUVRE

La Commission s'était engagée à faire un bilan de la 1^{ère} année d'application du verdissement. Cet engagement a été respecté puisqu'elle a rendu ses conclusions le 24 juin. Le rapport se base sur les déclarations chiffrées des États membres concernant la mise en œuvre du verdissement, sur les consultations des diverses parties prenantes (États Membres et Parlement Européen) ou encore sur les résultats de la consultation publique (fin 2015/début 2016) lancée par la Commission et à laquelle l'AGPM et la CEPM ont apporté leur contribution.

Que retenir de ce rapport ?

Ce rapport visait à répondre à 4 questions majeures : comment le verdissement a-t-il été mis en œuvre dans l'UE ? Le verdissement a-t-il un impact sur l'environnement ? A-t-il un impact sur le potentiel de production ? Est-il une source de distorsions entre États membres ?

Sans revenir en détail sur la 1^{ère} question, on retiendra quelques éléments chiffrés intéressants, en particulier concernant les SIE. Le rapport souligne en effet qu'en moyenne, les exploitations peuvent justifier de 9 % (de terres arables) en SIE contre 5 % exigés. Il

précise en particulier qu'avant l'application des pondérations, les surfaces dites productives que sont les plantes fixatrices d'azote et les couverts représentent près de 3/4 des surfaces en SIE.

Sur le second point, les conclusions du rapport restent limitées : il est encore trop tôt pour évaluer l'impact des mesures sur l'environnement. Concernant l'impact sur le potentiel de production, le rapport conclut que celui-ci devrait rester « très faible à moyen terme ». Une analyse détaillée des annexes permet toutefois d'évaluer le nombre d'exploitations concernées en Europe par des modifications d'assolement pour répondre aux exigences de la diversité des cultures. Ce sont en effet 19 % des exploitations soumises aux exigences de diversité des cultures qui devaient modifier leur assolement pour se mettre « en règle » avec la mesure, conduisant 918 000 ha à changer d'affectation. On retiendra également que derrière cette analyse très macro-économique, les annexes soulignent que ce sont essentiellement « des petites et moyennes fermes qui sont concernées par ce changement de cultures » citant en particulier le sud-ouest de la France, l'Alsace, le Portugal et le Vento en Italie pour le maïs. Des éléments chiffrés, que l'AGPM avait communiqués il y a plus de 3 ans déjà...

Enfin, sur la dernière question, le rapport souligne qu'il n'y a pas d'impact réel en termes de distorsions de concurrence au sein de l'UE liées aux choix des États membres en matière de verdissement.

Quelles suites ?

Ce rapport a permis à la Commission d'établir une série de propositions visant à amender la réglementation secondaire de l'UE (actes délégués et d'exécution), présentée par le Commissaire au Conseil des ministres le 18 juillet dernier, et ce dans le cadre du processus de simplification (le verdissement en est la 4^{ème} vague). Si certaines de ces mesures vont dans le bon sens, et s'inscrivent réellement dans une démarche de simplification attendue tant par les agriculteurs que par les Administrations nationales (mise en cohérence en particulier des largeurs de certaines SIE et des pondérations), les éléments dont nous disposons indiquent également que la Commission souhaiterait, sur la base du diagnostic présenté précédemment, durcir certains critères d'éligibilité. Sur ce point, la position de l'AGPM est claire : elle s'opposera à toute contrainte supplémentaire sur le verdissement, que ce soit dans le cadre du processus de simplification ou lorsque le temps d'évaluer l'opportunité d'augmenter le taux de SIE obligatoire de 5 à 7 % sera venu.

SACS BIOPLASTIQUES

LA TRANSITION EN MARCHÉ

Le décret du 30 mars 2016 met fin aux sacs plastiques jetables, c'est à dire aux sacs plastiques de moins de 50 microns d'épaisseur. L'interdiction a débuté le 1^{er} juillet par celle des sacs de caisse qui servent à l'emballage des marchandises emballées. Elle sera suivie au 1^{er} janvier 2017 de celle pour l'ensemble des autres sacs plastiques à usage unique, dont ceux pour les fruits et légumes, sauf s'ils sont en bioplastique compostable en compostage

domestique et biosourcé. En effet, ils devront contenir une teneur minimale de matière d'origine biologique, principalement issue d'amidon, notamment de maïs.

Un enjeu environnemental

17 milliards de sacs plastiques à usage unique sont encore consommés chaque année en France. Utilisés quelques minutes, ils mettent plusieurs centaines d'années à se dégrader s'ils ne sont pas biodégradables. Les fragments de plastiques sont alors ingérés par les animaux marins et les oiseaux et sont alors présents dans toute la chaîne alimentaire, ce qui constitue un problème écologique majeur.

Plus de 10 ans de travail

L'AGPM s'est mobilisée très tôt sur cet enjeu environnemental mais aussi pour promouvoir une alternative renouvelable face au plastique d'origine fossile. Face à ce défi, elle a jugé nécessaire d'aider à fédérer les acteurs de la filière bioplastiques et fait partie des créateurs du Club Bioplastiques en 2006. L'année 2016 marque donc l'aboutissement d'un long travail pour promouvoir la solution des plastiques biodégradables biosourcés, une nouvelle preuve des contributions que la bioéconomie céréalière peut apporter à la société, avec la création, sur l'ensemble de la filière, de 3 000 emplois sur le territoire national.

De nouveaux développements ?

La loi de transition énergétique a déjà prévu l'interdiction d'ici 2020 de la vaisselle plastique jetable et dès 2017 pour les emballages destinés à l'envoi de la presse, sauf s'ils sont en bioplastiques. Elle prévoit également la généralisation de la collecte séparée des déchets ménagers, et notamment les biodéchets pour lesquels les sacs bioplastiques seront indispensables pour la qualité du compost. L'action de l'AGPM s'inscrit dans ces orientations car elle est convaincue de la capacité des bioplastiques à conquérir de nombreux marchés grâce à une meilleure reconnaissance de leurs atouts et à la poursuite des innovations.

NÉONICOTINOÏDES : L'ASSEMBLÉE NATIONALE À DONNÉ SON DERNIER MOT

En dernière lecture à l'Assemblée Nationale le 19 Juillet, les députés ont maintenu le principe de l'interdiction totale des substances de la famille des néonicotinoïdes à partir du 1^{er} Septembre 2018. Toutefois, des dérogations seront possibles jusqu'au 1^{er} Juillet 2020 après signature d'un arrêté conjoint par les trois Ministres de l'Agriculture, de l'Environnement et de la Santé. Ces dérogations devront être justifiées sur la base d'un bilan bénéfiques - risques au regard des solutions et techniques alternatives disponibles. Ce bilan, qui sera réalisé par l'ANSES, devra prendre en compte les impacts pour les pollinisateurs, la santé publique et l'activité agricole. Pour les producteurs de maïs, cela signifie donc que les produits à base de thiaclopride pourraient être interdits à partir de la campagne 2019 sur certains usages, sauf si le bilan réalisé par l'ANSES démontre le nécessaire maintien comme en particulier sur *geomyza* ou *oscinies*. Des années comme 2016 sont ainsi particulièrement illustratives en la matière où la pression parasitaire est importante dans certaines zones comme l'Ouest de la France. Des enseignements à tirer qui devront être pris en compte dans le futur bilan qui sera réalisé et dans la perspective d'éventuelles délivrances de dérogations.

■ JOURNÉES MAÏS DU 22 AU 24 NOVEMBRE À AVIGNON

"Le maïs au cœur de l'alimentation", tel est le thème des prochaines Journées Maïs organisées à Avignon au Centre des congrès du Palais des Papes. L'événement annuel de la filière maïs regroupera les 23 et 24 novembre les Assemblées Générales des différentes sections de l'AGPM et des organisations de la filière maïs : CEPM (Confédération Européenne de la Production de Maïs), AGPM Maïs doux, AGPM Maïs semence, Irrigants de France, FNPSMS (interprofession des semences de maïs regroupant producteurs et industriels semenciers), l'assemblée de la section maïs de l'UFS (Union Française des Semenciers) et celle de l'amicale des anciens du maïs. La conférence de clôture du 24 novembre fera le tour de la problématique du maïs alimentaire notamment à travers son utilisation dans diverses industries en France et en Europe et ses usages dans l'alimentation humaine en voyageant à travers les continents.

■ SORGHO CONSO ET SORGHO SEMENCE : UN 1^{ER} CONGRÈS EUROPÉEN

Organisé sous l'égide de la F.N.P.S.M.S., ce 1^{er} Congrès Européen du sorgho construit par les différents opérateurs français (Caussade Semences, Euralis Semences, KWS, RAGT Semences, Semences de Provence), ainsi que la F.N.P.S.M.S., Arvalis, la CEPM et l'APPR (AGPM roumaine) se tiendra sur 1,5 jour les 3 et 4 novembre prochain en Roumanie, à Bucarest. En effet, si le sorgho produit en Europe ne représente que 1 % de la surface mondiale, il dispose d'un réel potentiel de développement car, parallèlement au progrès génétique, il associe productivité, respect de l'environnement et gestion économe de la ressource en eau. Ainsi, ce 1^{er} congrès rassemblera l'expertise de tous les acteurs européens et internationaux en termes de progrès génétique et d'agronomie, de marchés et débouchés, de promotion et de politique agricole. Et, si les conditions sont réunies et les parties prenantes mobilisées, en perspective la création d'une organisation fédérant les différents acteurs d'une filière européenne qui reste à construire.

Pour tous renseignements et inscription à ce congrès : www.sorghum-id.com

BILAN FRANÇAIS DU MAÏS

Ressources et utilisations AU 1^{ER} JUIN 2016 CAMPAGNE 2015/2016

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/06/16	situation au 01/06/15	100 = 01/06/15
Stocks collecteurs agréés	2 822,2	3 863,2	73,0
Collecte	11 304,0	15 455,3	73,1
Importations	376,0	388,9	96,7
Amidonnerie	2 083,0	2 107,0	98,9
Semoulerie	335,0	337,0	99,4
Exportations	5 349,7	6 875,0	77,8
Dt UE	5 083,9	6 592,0	77,1
pays tiers	265,8	283,0	93,9

* chiffres au 01/05

Utilisations des céréales par les fabricants d'aliments du bétail au 1^{ER} JUIN 2016 CAMPAGNE 2015/2016

FRANCEAGRIMER 1 000 T	situation au 01/06/16	situation au 01/06/15	100 = 01/06/15
Blé tendre	4 735,7	4 017,4	117,9
Orge	927,1	941,9	98,4
Maïs	2 567,7	3 382,3	75,9
Autres céréales	676,6	725,4	93,3
TOTAL	8 907,1	9 067,0	98,2

PRIX DU MAÏS FRANÇAIS €/T

Prix base juillet	JUIN 2016	JUIN 2015
Rendu Bordeaux	164,40	150,50
Départ Eure-et-Loir	162,00	143,87
Majorations mensuelles	10,23	10,23